



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE DU 21 JUILLET 2018**

**OJ N°26 - AMENAGEMENT ET HABITAT.  
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.  
COMMUNE D'URRUGNE - PRISE EN CONSIDERATION DU PROJET DE ZONE  
D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE BERROUETA II AU TITRE DE L'ARTICLE L.424-1 DU  
CODE DE L'URBANISME.**

Date de la convocation : 13 juillet 2018

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

AGUERGARAY Léonie, ALÇUGARAT Christian, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARRABIT Bernard, BACHO Sauveur représenté par OILLARBURU Louis, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BAUDRY Paul, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BETBEDER Lucien, BIDART Jean-Paul, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ N°13), CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique (jusqu'à l'OJ N°15), CASTAGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain représenté par LABEGUERIE Marc, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François représenté par DETCHEGARAY Valérie, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°23), DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien (jusqu'à l'OJ N°24), DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick (jusqu'à l'OJ N°20), DONAPETRY Jean-Michel, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ERGUY Chantal, ERREÇARRET Anicet, ESMIEU Alain, ESPIAUBE Marie-José, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°15), ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°20), ETCHEVERRY Michel, EXILARD Pascale, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GALANT Jean-Michel, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño (jusqu'à l'OJ N°19), GETTEN-PORCHE Claudine, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMOTONIA Pierre, HACALA Germaine, HARRIET Jean-Pierre, HASTOY Jean-Baptiste, HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, HIALLE Sylvie, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Beñat, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIGOIN Jean-Pierre, IRUMÉ Jacques, ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°28), JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian, JOUGLEUX Bernadette (jusqu'à l'OJ N°23), KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain (jusqu'à l'OJ N°15), LAFITE Guy, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton, LARRALDE André,

LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LASSERRE Marie , LATAILLADE Robert, LEIZAGOYEN Sylvie, LESPADE Daniel, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°23), MANDAGARAN Arnaud, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°23), MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°7), MONDORGE Guy, MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°6), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, OÇAFRAIN Gilbert (jusqu'à l'OJ N°24), OÇAFRAIN Michel (à partir de l'OJ N°11), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°13), ONDARS Yves, ORTIZ Laurent, POULOU Guy, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°25), SANPONS Maryse (jusqu'à l'OJ N°29), SANSBERRO Thierry, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°20), SOREAU Eric, SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°23), THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves, UHART Michel représenté par CALVO Mickael, URRUTIAGUER Sauveur (jusqu'à l'OJ N°15), UTHURRALT Dominique, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel, YBARGARAY Jean-Claude.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

ABBADIE Arnaud, AGUERRE Barthélémy , ANGLADE Jean-François, ARROSSAGARAY Pierre, BARATE Jean-Michel, BEGUE Catherine, BERARD Marc, BERCAITS Christian, BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel, BICAIN Jean-Michel, BIDEGAIN Gérard, BLEUZE Anthony, BRAU-BOIRIE Françoise, CAMOU Jean-Michel, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CASTEL Sophie, CHASSERIAUD Patrick, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DEVEZE Christian, DOYHENART Jean-Jacques, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, ECHEVERRIA Andrée, ELGOYHEN Monique, ELGUE Martin, ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERNAGA Michel, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ETCHART Jean-Louis, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEPARE Philippe, ETCHEVERRY Maialen, FIESCHI Pierre, GAVILAN Francis, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HARISPE Bertrand, HIRIART Michel, IDIART Michel, INCHAUSPÉ Henry, IRASTORZA Didier, IRIART Jean-Pierre, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Jean-François, IRIGOYEN Nathalie, IRUMÉ Jean-Michel, LACOSTE Xavier, LAFITTE Pascal, LAPEYRADE Roger, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEURGORY Charles, LISSARDY Sandra, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MOTSCH Nathalie, NEGUELOUART Pascal, NEYS Philippe, NOUSBAUM Pierre-Marie, PEILLEN Jean-Marc, PEYROUTAS Maitena, PICARD-FELICES Marie, PONS Yves, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, PRAT Jean-Michel, SAN PEDRO Jean, SECALOT Michel, TARDITS Richard, THEBAUD Marie-Ange, VERNASSIERE Marie-Pierre, VILLENEUVE Arnaud.

#### PROCURATIONS :

BARATE Jean-Michel à BERTHET André, BERARD Marc à ALZURI Emmanuel, BERLAN Simone à BEHOTEGUY Maider, BERRA Jean-Michel à LESPADE Daniel, BLEUZE Anthony à HIALLE Sylvie, CARRICABURU Jean à CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard à ALCUGARAT Christian (à compter de l'OJ N°14), CASTEL Sophie à ARCOUET Serge, DELGUE Lucien à DELGUE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°26), DESTIZON Patrick à LAFITE Guy (à compter de l'OJ N°21), DEVEZE Christian à JOUGLEUX Bernadette (jusqu'à l'OJ N°23), DOYHENART Jean-Jacques à ESPIAUBE Marie-José, DUBOIS Alain à ANCHORDOQUY Jean-Michel, ELIZALDE Iker à GALLOIS Françoise, ECHEVERRIA Andrée à AGUERGARAY Léonie, ELGUE Martin à IRUME Jacques, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe à DURRUTY Sylvie, ETCHEMAITE Pierre à ERREÇARRET Anicet, ETCHEMENDY René à OLCOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°16), ETCHETO Henri à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°21), ETCHEVERRY Maialen à ORTIZ Laurent, FIESCHI Pierre à INCHAUSPE Beñat, GASTAMBIDE Arño à DONAPETRY Jean-Michel (à compter de l'OJ N°20), GAVILAN Francis à DE CORAL Odile, HARISPE Bertrand à OCAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N°11), IRIGOYEN Jean-François à ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°28), ITHURRIA Nicole à SOREAU Eric (à compter de l'OJ N°29), LACASSAGNE Alain à MILLET-BARBE Christian (à compter de l'OJ N°16), LAFITTE Pascal à ARAMENDI Philippe, LASSERRE-DAVID Florence à VEUNAC Jacques, LISSARDY Sandra à IPUTCHA Jean-Marie, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques à NARBAÏS-JAUREGUY Eric, MARTIN-DOLHAGARAY Christine à UGALDE Yves, MEYZENC Sylvie à ESMIEU Alain (à compter de de l'OJ N°24), MOTSCH Nathalie à CASTAIGNEDE Jocelyne, NEYS Philippe à SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°23), NEGUELOUART Pascal à GOHENEIX Joseph, NOUSBAUM Pierre-Marie à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, OÇAFRAIN Gilbert à YBARGARAY Jean-Claude (à compter de l'OJ N°25), OLIVE Claude à LAFLAQUIERE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°14), PEYROUTAS Maitena à BAUDRY Paul, PICARD-FELICES Marie à ETCHETO Henri (jusqu'à

l'OJ N°20), SERVAIS Florence à MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°21), SOROSTE Michel à THICOIPE Michel (à compter de l'OJ N°24), THEBAUD Marie-Ange à BISAUTA Martine, URRUTIAGUER Sauveur à FONTAINE Arnaud (à compter de l'OJ N°16), VILLENEUVE Arnaud à ETCHEBEST Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André

Modalités de vote : vote électronique

**OJ N°26 - AMENAGEMENT ET HABITAT.  
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.  
COMMUNE D'URRUGNE - PRISE EN CONSIDERATION DU PROJET DE ZONE  
D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE BERROUETA II AU TITRE DE L'ARTICLE L.424-1 DU  
CODE DE L'URBANISME.**

Rapporteur : Monsieur Pascal JOCOU

Mes chers collègues,

La commune d'Urrugne et l'ancienne Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque ont depuis plusieurs années engagé une réflexion sur l'extension de la zone d'activité baptisée Berroueta.

Des fonciers situés de l'autre côté de la route départementale sont identifiés et la zone objet de l'étude est classée au PLU de la commune en AUy à destination d'activité économique.

Le site, dit de « Berroueta II », d'une superficie d'environ 3,5 ha en entrée sud de la ville d'Urrugne, est accessible depuis un giratoire implanté sur la RD4 donc sécurisé, et distant de 2,5 km de l'échangeur autoroutier de l'A63 de Saint-Jean-de-Luz Sud et à 1km de la RD810.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque, dans la continuité des aménagements de la zone d'activité existante, entend faciliter et développer un projet d'ensemble sur des terrains présentant un réel enjeu de développement économique.

Les grandes attentes du maître d'ouvrage sont la combinaison de deux paramètres :

- conforter la viabilisation de Berroueta, et donc proposer une offre de foncier à vocation économique ;
- qui réponde aux demandes d'implantation et de développement de nombreuses entreprises sur cette partie du territoire du Pays Basque, permettant de fixer ou créer des emplois localement.

Les différentes études conduites et/ou à conduire sur ce secteur doivent permettre à la Communauté d'Agglomération de se doter, via un schéma directeur à l'échelle du périmètre d'étude, d'une vision permettant d'anticiper le développement économique à moyen terme de cet espace. Les travaux doivent déboucher à plus court terme sur une phase opérationnelle sous maîtrise d'ouvrage publique de la Communauté Pays Basque afin de viabiliser la zone.

En attendant, la Communauté souhaite contrôler strictement l'urbanisation et les constructions sur les terrains considérés, afin de ne pas renchérir les coûts d'acquisition ou d'aménagement.

Afin de préparer de telles opérations publiques d'aménagement, l'article L.424-1 3° du code de l'urbanisme prévoit la possibilité d'instituer un périmètre dans lequel il peut être sursis à statuer sur les autorisations d'occupation des sols qui pourraient rendre plus onéreuse l'exécution du projet envisagé. Il s'agit d'une mesure à caractère conservatoire, destinée à empêcher ou à différer une autorisation d'urbanisme.

Aussi, il est proposé au Conseil communautaire de prendre en considération la mise à l'étude du projet Berroueta II sur le fondement des dispositions de l'article L.424-1 3° du code de l'urbanisme.

Cette prise en considération permettra aux autorités compétentes d'opposer un sursis à statuer sur toute demande d'autorisation d'occupation du sol dans les conditions définies aux

articles L.424-1 du code de l'urbanisme qui concernerait un terrain affecté par ce projet, et délimité sur le document graphique joint à la présente.

Il est à noter qu'une fois la délibération devenue exécutoire, Monsieur le Président prendra une décision pour mettre à jour le PLU par l'annexion du plan ci-joint. (Article R.153.18 du code de l'urbanisme).

Vu les articles L.424-1 et R.424-24 du code de l'urbanisme ;

Le Conseil communautaire est invité à :

- décider qu'il y a lieu, au titre de l'article L.424-1 3° du code de l'urbanisme, de prendre en considération la mise à l'étude du projet Berroueta II, inscrit dans un périmètre dont la délimitation figure sur le plan ci-annexé ;
- décider que la présente délibération cessera de produire ses effets si, dans un délai de dix ans à compter de son entrée en vigueur, la réalisation de l'opération d'aménagement correspondante n'a pas été engagée ;
- préciser que, conformément à l'article R.424-24 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois :
  - en Mairie d'Urrugne ,
  - et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, 15 avenue Foch à Bayonne.

Mention de cet affichage sera insérée, en outre, en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

### ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 167 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 7

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 6

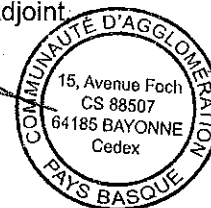
Abstention : 010 ARAMENDI Philippe, 012 ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, 015 BACHO Sauveur, 038 BORDES Alexandre, 167 LAFITTE Pascal (010 ARAMENDI Philippe), 192 MIRANDE Jean-Pierre, 193 MONDORGE Guy.

Non votants : 029 BERTHET André, 049 CARRERE Bruno, 102 ETCHEBEST Michel, 162 KEHRIG COTTENCON Chantal, 186 MANDAGARAN Arnaud, 208 POULOU Guy.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint.

Sébastien EVRARD.



Certifié exécutoire


Transmis au contrôle de légalité le : **24 JUL. 2018**

Publié le : **24 JUL. 2018**

## Accusé de réception

<b>Nom de l'entité publique</b>	Communauté d'agglomération Pays basque
<b>Numéro de l'acte</b>	CC2018_220
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	2.2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
<b>Objet de l'acte</b>	OJ N 26. Commune d'Urrugne - Prise en considération du projet de zone d'activités économiques de Berroueta II au titre de l'article L.424-1 du code de l'urbanisme. PJ: Plan périmètre.
<b>Statut de la transmission</b>	8 - Reçu par Contrôle de légalité
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	064-200067106-20180721-CC2018_220-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	24/07/2018
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	24/07/2018

# ZAE Berroueta 2

 Berroueta2 : 3,5ha

